

Des Accidens mortels, occasionnés par la Submersion, par une Chute, par des Coups, &c.

ARTICLE PREMIER.

Des Accidens, & de la Mort apparente, causée par la Submersion; ou des Noyés.

LORSQU'UNE personne est restée un quart-d'heure sous l'eau, on ne doit pas avoir beaucoup d'espérance de la rappeler à la vie. Cependant, comme plusieurs circonstances peuvent concourir à entretenir la chaleur vitale dans les personnes qui se trouvent dans cette malheureuse situation, il ne faut pas abandonner ces infortunés trop tôt à leur triste sort. Au contraire, il faut tenter tous les moyens possibles de les sauver, puisqu'il y a nombre d'exemples bien prouvés, de personnes qui ont été rappelées à la vie après avoir été tirées de l'eau avec toutes les apparences de la mort, & être restées un temps considérable sans donner aucun signe de vie.

Secours qu'il faut administrer aux Noyés pour les rappeler à la vie, lorsqu'ils paroissent l'avoir perdue.

Description
de la Boîte-
Entrepôt, &
des objets
qu'elle con-
tient.

(AVANT que d'entrer en matière, nous allons donner la description des objets renfermés dans la Boîte, qu'on trouve dans tous les Corps-de-garde de la Ville de Paris & des autres Villes de France, ainsi que chez le plus grand nombre des Seigneurs & Curés de nos Provinces. Cette Boîte, qu'on appelle *Boîte-Entrepôt*, & que nous devons à la bienfaisance d'un Citoyen généreux, M. PIA, ancien Echevin de cette Capitale, contient;

1°. Un bonnet de laine dont on couvre la tête du noyé.

2°. Deux frottoirs de laine pour faire les *fictions*, comme nous le dirons ci-après.

3°. Une couverture de laine, en forme de tunique, dont on couvre le noyé, après l'avoir déshabillé.

4°. Quatre rouleaux de *tabac* à fumer, de demi-once chaque.

5°. Une petite boîte renfermant plusieurs paquets d'*émétique*, de trois grains chaque.

6°. Deux bouteilles de pinte, remplies d'*eau-de-vie camphrée*, animée avec l'*esprit volatil de sel ammoniac*.

7°. Un flacon de cristal, contenant de l'*esprit volatil de sel ammoniac* liquide; ce qui est la même chose que l'*alkali volatil fluor*.

8°. Une cuiller de fer étamée.

9°. Une canule à bouche pour souffler l'air dans la poitrine.

10°. Une machine *fumigatoire* dans laquelle on allume le *tabac*, par le moyen d'un soufflet, qui sert également à pousser la fumée dans le *chapeau* de la machine, au bec duquel on a adapté un tuyau flexible, qui se termine par une canule qu'on introduit dans le fondement. Cette canule est double, pour que l'une supplée à l'autre, lorsqu'elle se trouve engorgée.

Il n'est personne qui ne sente combien il est important d'être muni de cette Boîte, lorsqu'on veut secourir un noyé. Il faut donc commencer par s'informer s'il y en a une dans le lieu où l'on a repêché le noyé, & s'il n'y en a pas, détacher un assistant, qui se transportera sur le champ dans le lieu le plus voisin, & la demandera à celui qui la possède. Qui que ce soit ne la refuse; & comme

Il faut commencer par se procurer cette Boîte.

elles sont très-multipliées, ainsi que nous venons de le dire, pour peu que celui qui se charge de cette commission fasse de diligence, on se trouvera l'avoir à propos.

Et deux ou
trois person-
nes intelli-
gentes.

Il est encore important de s'assurer de trois ou quatre personnes intelligentes, parce que la plupart des secours dont nous allons parler, doivent être administrés à la fois, & chacun par une personne différente.)

La première chose qu'il y a à faire, lorsqu'on a tiré de l'eau le corps d'un *noyé*, est de le transporter, le plus tôt possible, dans un lieu propre à lui donner tous les secours nécessaires à son état. Il faut bien prendre garde, en le transportant, de le faire d'une manière qui puisse lui être nuisible, soit en le heurtant contre quelque chose, soit en le portant dans une mauvaise situation, comme en le tenant sa tête en en-bas, ou dans une autre position contre nature.

On le posera donc sur un lit, ou sur de la paille, de manière qu'il ait la tête un peu élevée, & on le mettra dans une voiture, ou sur les épaules de quelqu'un; mais il faut toujours qu'il soit dans la position la plus droite possible. Si c'est le corps d'un enfant, on le transportera sur les bras.

Manière de
transporter
le *noyé*.

(Au lieu de transporter le *noyé* sur les épaules, ce qu'on ne peut faire sans donner au corps une position contre nature, toujours nuisible, il faut que deux personnes, ou un plus grand nombre, portent, avec précaution, le *noyé*, ou couché sur leurs bras entrelacés, ou assis sur leurs mains jointes. Ce transport doit se faire avec célérité, pour moins retarder l'usage des secours dont il va être question.)

Indications
qu'il y a à
remplir dans
l'administra-

Lorsqu'on veut rappeler à la vie des personnes qui sont mortes en apparence, le premier objet dont on doit s'occuper, est de ranimer la chaleur

naturelle, dont dépendent toutes les *fonctions vitales*, & d'exciter l'action de ces *fonctions* par l'usage des *remèdes* irritans, non seulement appliqués sur la *peau*, mais encore introduits dans les *poumons*, les intestins, &c.

Quoique le froid ne soit, en aucune manière, la cause de la mort des *noyés*, cependant il devient un obstacle très-puissant à leur rappel à la vie. C'est pourquoi, après avoir ôté au *noyé* ses habits mouillés, on le frottera fortement & pendant un temps considérable, du bas en haut, & particulièrement sur le creux de l'estomac, avec les frottoirs de laine, qu'on tiendra aussi chauds qu'il sera possible; & aussi-tôt qu'un lit bien chaud aura été préparé, on le mettra dedans, la tête élevée, en continuant de le frotter. On lui couvrira la tête avec le bonnet de laine, & on l'enveloppera avec la couverture à laquelle on a donné la forme de chemise ou de tunique. On lui appliquera aussi des serviettes bien chaudes sur l'estomac & sur le ventre, & des briques chaudes, ou des bouteilles d'eau chaude à la plante des pieds ou à la paume des mains.

(On ne peut faire assez d'attention à l'ordre qu'on doit suivre dans le traitement des *noyés*, pour les rappeler à la vie. La raison pour laquelle il faut commencer par les réchauffer, est évidente, pour peu qu'on y fasse d'attention: on ne peut se proposer de rappeler la vie dans un corps, qu'autant que le *sang* puisse y circuler; & on sent que cet effet ne peut avoir lieu, que ce *sang* ne soit dans un état de fluidité propre à couler. Or, il ne peut acquérir cet état qu'autant que le corps a été réchauffé de manière à avoir la température capable de lui donner cette fluidité: on ne peut donc entreprendre aucun secours aux *noyés*, qu'au préa-

tion des secours.

Première indication: réchauffer.

Raison pour laquelle il faut commencer par réchauffer le *noyé*.

lable on ne les ait suffisamment réchauffés, pour que leur *sang* devienne fluide.

M. Tissot rapporte, comme on le verra plus bas, l'histoire d'une fille, qui confirme parfaitement la nécessité de suivre la méthode que nous venons de prescrire. Cette fille, retirée de l'eau après y avoir été long-temps, fut promptement réchauffée extérieurement: la parole lui étant revenue, ses premiers mots furent, *je gèle, je gèle*; preuve que malgré ce qu'on avoit fait pour la réchauffer, elle avoit encore un froid très-considérable.

Il faudroit
joindre à la
Boîte-Entre-
pôt un ther-
momètre.
Pourquoi?

Il seroit à souhaiter, en conséquence, qu'on joignît aux instrumens de la *Boîte-Entre-pôt*, dont nous venons de parler, pages 418 & suiv., un petit *thermomètre* fort simple, où il y eût marqué uniquement le trente-deuxième ou trente-troisième degré du *thermomètre* de M. DE REAUMUR, avec ces mots, *Chaleur du sang, ou qu'on doit donner ou procurer aux noyés*.

La chaleur naturelle & douce d'une ou de deux personnes en bonne santé, couchées nues de chaque côté du *noyé*, a été salutaire dans bien des cas. On met le malade sur un des côtés, & les personnes qui se couchent avec lui appliquent le devant de leur corps sur les deux faces du corps du *noyé*.

La peau d'un mouton qu'on écorche dans le moment, peut aussi s'employer avec avantage, pour couvrir & réchauffer le malade.

Nécessité
d'un air frais
& circulant
dans la cham-
bre du noyé.

On tiendra, pendant tout ce temps, les fenêtres ou portes de la chambre ouvertes à l'air libre. On n'y laissera que les personnes qui sont absolument nécessaires, le retour du *noyé* à la vie dépendant beaucoup de la pureté & de l'activité de l'air qui l'environne. Il faut consulter le *Plan de la Société formée à Londres, en faveur des noyés*, inséré

dans la troisième partie, année 1774, du *Détail des succès de l'établissement que la Ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées*, par M. PIA.

On lui présentera souvent sous le nez des *liqueurs volatiles spiritueuses fortes* (telles que l'*alkali volatil fluor*: on en introduira même dans les narines, par le moyen de petits rouleaux de papier, en forme de mèche, qu'on fourre dans le nez à plusieurs reprises, mais précipitées.)

Sels volatils. Alkali volatil fluor.

Pendant cette opération, un autre assistant lui frottera l'*épine du dos* & le *creux de l'estomac* avec les frottoirs trempés dans l'*eau-de-vie*, ou de l'*esprit-de-vin* chauds, animés avec l'*esprit volatil de sel ammoniac*; on frottera encore les *tempes* avec des *esprits volatils*, & on lui soufflera, dans les narines, des poudres *irritantes*, telles que celles de *tabac* ou de *marjolaine*.

Frictions spiritueuses.

Dans l'intention de rétablir la *respiration*, il faut qu'une personne vigoureuse souffle, avec toute la force dont elle est capable, dans la bouche du malade, en même temps qu'elle lui pincera les narines avec les doigts. Lorsqu'elle se sera aperçue, par l'élévation de la poitrine & du ventre, que l'*air* a passé dans les *poumons*, & les remplit, elle cessera de souffler; alors pressant la poitrine & le ventre, pour faire sortir cet air qui y a été introduit, elle répétera cette opération plusieurs fois de suite, en faisant ainsi rentrer l'*air* dans les *poumons*, & l'en rechassant en comprimant la poitrine & le ventre, enfin en imitant, autant qu'il lui sera possible, par cette *respiration* artificielle, les effets de la *respiration* naturelle.

Insufflation d'air dans la bouche du noyé.

Lorsqu'on ne peut réussir à faire rentrer l'*air* dans les *poumons*, en soufflant par la bouche, il faut tenter de l'introduire par l'une des narines, l'autre étant exactement fermée, ainsi que la bouche.

Insufflation dans les narines.

Le Docteur MONRO propose, à cet effet, un tuyau de bois, disposé par une de ses extrémités pour remplir la narine, & par l'autre, pour qu'une personne puisse y souffler avec la bouche, ou pour recevoir le tuyau d'un soufflet qu'on emploiera dans la même vue.

Manière de se servir de la canule à bouche de la Boîte-Entrepôt. (La *canule à bouche*, qu'on trouve dans la *Boîte-Entrepôt*, est très-commode pour cette opération. On introduit un des bouts de cette canule dans la bouche du noyé. L'assistant prend l'autre bout dans sa bouche & souffle: lorsqu'il veut reprendre haleine, il pince avec deux doigts le tuyau de peau de cette canule, afin que l'air ne sorte point de la *poitrine* du noyé: il pince également ce tuyau de peau, pour éviter les exhalaisons, qui s'échappant de l'*estomac* du noyé, quand il commence à revenir à lui, enfileroient ce tuyau, & viendroient se perdre dans la bouche de celui qui souffle. Ces exhalaisons sont trop désagréables & trop dégoûtantes pour ne pas avoir la plus grande attention à les éviter.

Mais pour que cette insufflation ait lieu, il est quelquefois nécessaire d'écarter les dents du noyé, lorsqu'elles sont trop serrées pour pouvoir y introduire le bout de la canule. Alors on a recours au manche de la cuiller de fer, lequel, dans cette occasion, fait l'office d'un levier; & il est important, en voulant faire cet écartement, d'employer la plus grande prudence, pour ne pas s'exposer à disloquer la mâchoire de celui qu'on voudroit soulager.

Quand on est parvenu, de cette manière, à desserrer les *dents*, il faut les contenir ouvertes, en les assujettissant avec un petit morceau de bois de l'épaisseur de la tige de la canule à bouche, afin que l'introduction en soit facile. On a aussi l'attention, pendant l'insufflation, de pincer les narines du

noyé; autrement l'air qu'on lui introduiroit par la bouche, pourroit sortir par le nez, ce qui rendroit cette opération infructueuse. Mais en même temps qu'on recommande de ferrer les narines du noyé, on observe aussi qu'il ne faut pas les tenir si exactement fermées, que l'air ne puisse, de temps en temps, s'en échapper; on ne pourroit alors établir la *respiration* artificielle, dont nous venons de parler. Il faut donc, de temps en temps, lâcher les doigts qui pincement le nez, & faire les compressions sur la poitrine & sur le ventre, recommandée ci-dessus, page 423 de ce Volume.

Mais, quand on ne peut pas introduire de l'air dans les *poumons*, ni par la bouche, ni par les narines, il faut ouvrir la *trachée-artère*; & cette opération, qu'on appelle, comme nous l'avons déjà dit, *bronchotomie*, ne peut jamais être faite que par un Chirurgien très-instruit; nous ne nous arrêterons donc pas à la décrire.

Bronchotomie.

(Dans le temps qu'on employe à la fois, autant qu'il est possible, les secours dont on vient de parler, il faut encore essayer de faire avaler au noyé quelques liqueurs spiritueuses, telles que l'*alkali volatil fluor*. On en met douze ou quinze gouttes dans une cuillerée d'eau; on les verse dans la bouche du noyé, & on lui tient la tête penchée en arrière, pour en faciliter la *déglutition*. On réitère cette dose, plus ou moins, jusqu'à ce que la connoissance & le *pouls* soient revenus.

Alkali volatil fluor intérieurement.

Dose.

Si, quelque temps après que le noyé a pris cette liqueur, on s'aperçoit qu'elle lui occasionne des soulèvemens d'estomac, qui le fatiguerient en vain, parce qu'ils n'occasionnent point de vomissemens réels; dans ce cas, il faut dissoudre trois grains d'*émétique* dans trois ou quatre cuillerées d'eau, qu'on lui fait avaler successivement. S'il vomit, on lui donne de l'eau chaude, pour faciliter

Circonstances qui indiquent l'émétique;

ter le vomissement: si ce remède opère également par les selles, alors, tant pour diminuer le vomissement que pour fortifier le noyé, il faut lui faire prendre de petites cuillerées à café d'eau-de-vie camphrée, telle qu'on la trouve dans la Boîte-Entrepôt. Elle est combinée de telle sorte, qu'elle décompose l'émétique & le rend sans effet; & alors elle équivaut à un cordial qui feroit diaphorétique & diurétique, c'est-à-dire, qu'elle agit par les sueurs & par les urines. Sixième partie du *Détail des succès*, &c., par M. PIA, ann. 1777 & 1778, pag. 29 & 30.

L'eau-de-vie
camphrée.

L'*alkali volatil fluor* n'est pas seulement un remède accessoire, dans le traitement qu'on doit faire éprouver aux noyés. M. SAGE n'hésite pas de dire qu'il en est le principal & le premier qu'on doive employer, & il donne en preuve l'observation suivante, qui a été multipliée nombre de fois depuis, même en Angleterre, par M. MIDFORT, Chirurgien de Londres.

» Le 20 Juillet 1777, dit M. SAGE, un homme
» ivre, ayant aperçu des personnes en scaphandre,
» dans la Seine, crut pouvoir, à leur imitation,
» entrer & marcher dans l'eau; soit qu'il s'imagi-
» nât que l'eau n'étoit pas profonde en cet endroit,
» ou qu'il crût savoir assez bien nager pour s'en
» tirer. Quoiqu'il en soit, ôter ses habits & se met-
» tre à l'eau, fut l'affaire d'un instant. On eut beau
» lui crier de prendre garde à lui, il n'en tint
» compte, & s'applaudissoit de ses succès, tant
» qu'il eut pied; mais bientôt le courant l'entraî-
» nant, il disparut. Ce ne fut que quelques minu-
» tes après qu'on vit ses pieds à la surface de l'eau,
» & il disparut de nouveau. Il y avoit plus de
» vingt minutes qu'il étoit submergé, quand un
» Batelier le tira de l'eau, sans mouvement, sans
» pouls, les yeux ouverts & immobiles.

» Une des personnes qui nageoient à l'aide du
» *scaphandre*, se rendit au batelet, introduisit de
» l'*alkali volatil fluor* dans les narines du noyé, &
» lui en versa quatre ou cinq gouttes dans la bou-
» che. Aussi-tôt cet homme fit une grande *expira-*
» *tion*, rejeta une eau écumeuse, & dit, en se re-
» dressant : *Je me porte bien*. Le Batelier le voyant
» debout, dit : *J'aurois bien dû le porter au Corps-*
» *de-garde tandis qu'il étoit noyé, j'aurois gagné un*
» *louis*. L'autre ayant repris ses habits, crut à ces
» mots qu'on vouloit le faire mettre en prison. Il
» eut bientôt sauté du batelet à terre, & prit la
» fuite en courant. »

Si les différens secours qu'on vient d'indiquer, Fumée de
tabac intro-
duite dans
l'anus. se trouvent sans succès, on introduira de la fumée
de *tabac*, en forme de *lavement*, par l'*anus*, pour
irriter les *intestins*. On a inventé plusieurs machi-
nes, telle que celle qui est dans la *Boîte-Entrepôt*,
décrite ci-devant, pages 418 & suivantes de ce
Volume, pour administrer ces *lavemens*, & il
faut les employer lorsqu'on les a sous la main.

Mais, à leur défaut, on peut se servir d'une pipe Manière de
l'introduire. ordinaire. On emplit le fourneau de la pipe de *ta-*
bac à fumer, qu'on a humecté avant que de l'allu-
mer; on introduit le tuyau dans le fondement; on
enveloppe le fourneau allumé avec un morceau
de papier, percé de plusieurs trous; on souffle sur
le papier de manière à faire prendre à la fumée
la direction du tuyau, qui est introduit dans le
fondement; ou bien, on adapte au fourneau al-
lumé de cette pipe, le fourneau d'une autre pipe,
& on souffle par le tuyau de cette dernière.

On peut encore introduire la fumée de *tabac*, de
la manière suivante: on prend une canule de serin-
gue ordinaire, à laquelle on adapte une petite ves-
sie, ou un petit sac, & on introduit la canule dans

le fondement. On ferme l'ouverture du sac ou de la vessie avec le tuyau de la pipe, autour duquel on serre fortement le sac; on allume le fourneau de la pipe, & on dirige la fumée comme ci-dessus.

Lavemens
de sel & de
vin, ou de
liqueurs spi-
ritueuses.

Dans le cas où l'on seroit dans l'impossibilité d'introduire de la fumée de *tabac* dans les *intestins*, il faut recourir aux *lavemens* d'eau chaude, à laquelle on ajoute un peu de *sel* & de *vin*, ou de *liqueurs spiritueuses*, & on les renouvelle plusieurs fois: on peut les administrer avec l'instrument ordinaire à donner des *lavemens*, c'est-à-dire, avec une seringue, ou un sac, ou une vessie garnie de son tuyau: mais comme ils doivent pénétrer très-avant, il vaut beaucoup mieux employer une seringue d'une certaine grandeur.

Bain chaud.

Tandis qu'on est occupé de ces secours, quelqu'un préparera un *bain chaud*, dans lequel on mettra le *noyé*, si les moyens déjà tentés sont sans succès. Lorsqu'on n'est pas dans le cas de pouvoir faire usage du *bain*, il faut ensevelir le corps du malade dans du sel, du sable, du grain, des cendres, &c., le tout bien chauffé.

Observation.

M. TISSOT fait mention d'une fille qui fut rappelée à la vie, après avoir été retirée de l'eau, tout le corps enflé & gonflé, ayant toutes les apparences de la mort. On l'étendit nue sur des cendres chaudes; on la couvrit d'autres cendres également chaudes; on lui mit sur la tête un bonnet, & un bas autour de son cou, qui étoient remplis de cendres, & par-dessus le tout des couvertures. Après être restée une demi-heure dans cette situation, son *pouls* revint; elle recouvra la parole, & s'écria: *Je gèle, je gèle*. On lui donna un peu d'eau-de-vie de *cerises*, & on la laissa huit heures ensevelie sous la cendre. Au bout de ce temps, elle en sortit, sans autre mal qu'une lassitude ou foiblesse qui se dis-

sipa en peu de jours. Il dit encore qu'un homme fut rappelé à la vie, après être resté six heures sous l'eau, par la chaleur d'un tas de fumier (1).

Avant que le malade donne quelques signes de vie, & qu'il soit capable d'avalier, il seroit inutile & même dangereux de lui verser aucune liqueur dans la bouche. (Il faut excepter de cette loi générale l'*alkali volatil fluor*, qui, comme nous l'avons vu, observation de la pag. 427, a été le premier & le seul secours mis en usage; & jamais résurrection n'a été, ni aussi subite, ni aussi complète.

Si l'on ne doit donner qu'avec précaution des liqueurs au noyé, avant qu'il soit en état d'avalier), cependant on peut lui humecter souvent les lèvres & la langue avec une plume trempée dans de l'eau-de-vie chaude, d'autres liqueurs spiritueuses fortes; & aussi-tôt qu'il a recouvré la faculté d'avalier, on peut lui donner, de temps en temps, une cuillerée de vin chaud, ou de quelque autre liqueur cordiale.

Il y en a qui recommandent de donner au noyé un vomitif dès qu'il est un peu ranimé; mais il est toujours beaucoup mieux de le faire vomir, sans avoir recours à l'*émétique*. On pourra tenter, à cet effet, de châtouiller le gosier & la gorge avec la barbe d'une plume huilée, ou quelque autre corps doux qui ne soit pas dans le cas de fatiguer ou de nuire à ces parties.

M. TISSOT recommande de donner, dans ce cas, l'*oxymel scillitique*, à la dose d'une cuillerée,

(1) Voyez les réponses de M. PIA, aux Lettres de M. l'Abbé JACQUIN, au sujet des cendres chaudes, page 83 du *Détail des succès de l'établissement que la Ville de Paris a fait en faveur des noyés*, seconde édition, & page 16 du supplément à ce *Détail*, &c. Voyez de plus la sixième Partie du même Ouvrage, pages 17, 18 & 19.)

Il ne faut rien mettre dans la bouche du noyé avant qu'il soit en état d'avalier. Excepté l'*alkali volatil fluor*.

Il faut lui humecter les lèvres & la langue avec des liqueurs spiritueuses.

Moyens de le faire vomir sans lui donner l'*émétique*.

Oxymel scillitique.

Infusion de
sauge, de ca-
momille, ou
de chardon
béné avec le
miel.

Le vomis-
sement n'est
point néces-
saire.

Il ne faut pas
interrompre
les secours,
quoique le
noyé paroisse
ressusciter.

Circonstan-
ces qui indi-
quent la sai-
gnée.

Avec quelle
précaution il
faut saigner
les noyés.

délayée dans un peu d'eau, & répétée tous les quarts-d'heure, jusqu'à six fois, & lorsqu'on n'a pas ce remède sous la main, il conseille de lui substituer une forte *infusion* de sauge, de fleurs de camomille, ou de chardon béni, adoucie avec le miel, ou simplement de l'eau chaude, à laquelle on ajoute un peu de *sel commun*. Mais il faut observer qu'en conseillant tous ces remèdes, M. TISSOT ne veut pas qu'on les donne en assez grande quantité pour exciter le vomissement; car il ne le regarde nullement comme placé dans ces occasions.

Lorsque le malade a commencé à donner quelques signes de vie, il faut bien se donner de garde de discontinuer les secours; car quelquefois il expire après ces premières apparences de résurrection. Il faut, au contraire, continuer toujours les fomentations chaudes & irritantes, & lui donner souvent de petites quantités de liqueurs cordiales.

Enfin, quoiqu'il soit manifestement rappelé à la vie, il lui reste quelquefois de l'oppression, de la toux, des mouvemens de fièvre, symptômes qui constituent une véritable Maladie. Il faut, dans ce cas, saigner le malade du bras, lui faire boire de grandes quantités d'eau d'orge, de fleurs de sureau, ou de toute autre tisane pectorale adoucissante.

(On observera qu'on ne conseille la saignée qu'après que le malade est manifestement rappelé à la vie, & lorsqu'il y a oppression, toux, fièvre, &c. En effet, la saignée ne doit point être pratiquée indifféremment dans tous les cas de mort apparente, &, à plus forte raison, sur les corps froids & glacés. Il n'est pas raisonnable, dit le Docteur ALEXANDRE JOHNSON, de la tenter avant que le corps ait recouvré un peu de chaleur: elle ne doit pas être regardée comme absolument nécessaire en pareil cas: on a même vu souvent la sa-

gnée retarder & rendre plus lent le retour à la vie, & quelquefois elle a été fatale au sujet qu'on s'efforçoit de ressusciter.

Quelque bon effet que l'on attende de la *saignée*, il est important d'avertir qu'elle ne doit pas être un des premiers secours employés pour ranimer la vie: l'écoulement du *sang* empêche évidemment la continuation des opérations plus nécessaires & plus actives: & le bandage arrêtant le *sang*, arrête ou détruit une partie du mouvement des *fluides* & des *solides* que l'on cherche à rétablir, par les secours auxquels on doit avoir plus de confiance.

La saignée n'est point un secours essentiel. Elle peut, dans bien des cas, devenir funeste.

Il est cependant une exception à faire à cette règle, exception notée dans la fixième partie du *Détail*, &c., citée ci-dessus, note 1 de ce Chapitre: c'est lorsqu'on s'aperçoit que les *vaisseaux* du noyé sont gonflés, qu'il a le visage pourpre ou violet, & que ses yeux paroissent étincelans. Alors il faut saigner le malade à la *jugulaire*. Il faut donc appeler sur le champ un Chirurgien. Il est important d'observer qu'il ne faut pas que cette *saignée* soit trop copieuse d'abord; il vaut mieux y revenir, s'il est nécessaire.

Exceptions.

Saignée de la jugulaire.

Les secours que l'on donne aux *noyés*, & autres personnes qui ont le malheur d'être privées de toutes les apparences de la vie, doivent être continués pendant long-temps, & au moins pendant fix heures, sans se décourager, enfin jusqu'à ce que le sujet ait entièrement recouvré la vie, ou qu'il soit bien constant qu'on ne peut la lui rendre: ce dont on est assuré, si, en écartant les paupières, on observe que les yeux sont ternes & éteints, & que d'ailleurs le corps se refroidissant de plus en plus, devient roide.

Constance qu'il faut avoir dans l'administration des secours.

Moment où on peut les cesser.

Ils doivent être administrés tous ensemble, autant qu'il est possible, de manière cependant que l'un ne préjudicie pas à l'autre. Il est donc essentiel,

dans ces circonstances, d'être assisté de deux ou trois personnes qui se possèdent bien. Autrement on se trouveroit embarrassé, & les secours perdroient de leur efficacité, parce que, malgré la meilleure volonté, ils seroient donnés avec une confusion, qui nuirait au noyé qu'on voudroit secourir.

Nous croirions manquer à la reconnoissance que tout bon Citoyen doit à la bienfaisance des officiers municipaux de cette Capitale, si nous gardions le silence sur les secours gratuits, & même récompensés, que, par leur ordre, on donne & on doit donner aux *noyés*. C'est à l'humanité & au zèle de M. PIA, ancien Echevin, que nous devons l'établissement que la Ville de Paris a fait en faveur des *noyés*, à l'instar de celui d'Amsterdam, & qui a été imité par la plupart des Villes de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, &c.

Depuis le mois de Juin 1772, que subsiste cet établissement, jusqu'à la fin de l'année 1778, on a sauvé deux cents soixante-dix personnes, dans la seule Ville de Paris, & beaucoup plus dans les autres Villes du Royaume, qui se sont empressées de marcher sur les traces de la Capitale: c'est donc plus de six cents personnes rendues à la société, & qui, avant cette époque, eussent péri, quoiqu'encore en vie; & il y a lieu de croire que par les soins que le Bureau de la Ville se donne tous les jours, par les secours multipliés qu'il emploie, par les instructions qu'il répand, on en sauvera dans peu de temps un bien plus grand nombre.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire, sur un sujet de cette importance, que d'ajouter à ce que nous venons d'exposer, l'extrait de l'*Avis*, publié en 1772, par MM. les *Prévôt des Marchands & Echevins*, concernant les personnes noyées qui paroissent

roissent mortes, & qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des secours pour être rappelées à la vie. On est dans l'usage de coller cet abrégé sur le devant de la Boîte-Entrepôt, afin qu'étant à portée d'être lu plus aisément, il s'inculque d'autant mieux dans la mémoire des Sergens & Soldats des Corps-de-gardes, & que ceux-ci, le sachant par cœur, puissent être dans le cas de coopérer tous ensemble à l'administration des différens secours.

Les Prévôt des Marchands & Echevins, voulant détruire l'abus funeste de la suspension par les pieds, ainsi que du roulement dans un tonneau défoncé, commencent par proscrire ces deux moyens, comme téméraires & dangereux. Instruits d'ailleurs des succès multipliés qu'ont eus différens secours donnés à des personnes noyées, ils s'empres- sent de les indiquer à leurs Concitoyens, & les sollicitent à ne pas les négliger, toutes les fois que l'occasion se présentera de les employer.

Ces moyens salutaires consistent :

1°. A déshabiller le noyé, l'essuyer avec une flanelle, l'envelopper dans une couverture, l'agiter en différens sens; le laisser peu sur le dos, & le tenir chaudement, s'il est possible, sans ce- pendant lui intercepter l'air.

2°. Lui faire avaler de huit à quinze gouttes d'*alkali volatil fluor*, comme il est prescrit ci-des- sus, page 425 de ce Volume; lui faire entrer de l'air dans les *poumons*, en lui soufflant dans la bou- che, par le moyen d'une canule, & lui pinçant les deux narines.

3°. Lui introduire dans les *intestins* de la fumée de *tabac*.

4°. Lui châtouiller le dedans du nez & de la gorge avec la barbe d'une petite plume; lui souf- fler dans le nez du *tabac* ou de la poudre *sternuta-*

Avis de la
Ville de Pa-
ris sur les
noyés.

Récapitu-
lation des se-
cours qu'il
faut aux
noyés.

toire; lui présenter sous le nez de l'esprit volatil de sel ammoniac, ou de l'alkali volatil fluor, ainsi que de la fumée de tabac.

5°. Lui frotter toute la surface du corps avec de la flanelle imbibée d'eau-de-vie camphrée; & , si l'on juge qu'il est en état d'avaler, lui faire prendre successivement une ou deux cuillerées d'eau-de-vie camphrée.

6°. Enfin, continuer long-temps tous ces secours, sans que l'un puisse préjudicier à l'autre. La persévérance est d'autant plus indispensable, que ce n'est souvent qu'après deux, quatre & même six heures d'un travail non interrompu, que les premiers signes de vie commencent à se manifester.

Ordre de
fournir la
Boîte à la
première ré-
quisition.

Le Sergent de chaque Corps-de-garde est tenu de fournir la Boîte-Entrepôt, contenant les dits secours, à la première réquisition: il l'accompagnera lui-même, ou la fera accompagner par un soldat au fait & intelligent.

Il fera, dans les vingt-quatre heures, son rapport au Bureau de la Ville, de l'usage qui aura été fait des dits secours.

Il entretiendra son entrepôt toujours en bon état: en conséquence, il le fera compléter, & il aura soin de nettoyer les machines toutes les fois qu'on en aura fait usage. Il s'y fera tous les mois une visite, pour assurer le Bureau des soins qui auront été pris.

Récompen-
ses à ceux
qui auront
sauvé le
noyé.

Le Bureau de la Ville accorde une somme de quarante-huit livres à partager entre ceux qui auront sauvé un noyé, en le rappelant à la vie, suivant la distribution indiquée par l'Avis, & aux conditions qui s'y trouvent énoncées.

Si les moyens employés n'ont pas eu le succès désiré, le Sergent ou Soldat aura soin de requérir la Garde de Paris, pour lui remettre le cadavre avec toutes ses dépendances, afin que les Officiers

du Châtelet, ou autre à qui il appartiendra, en prennent connoissance.

On prévient que, dans tous les cas, les frais extraordinaires seront remboursés, pourvu qu'ils soient jugés nécessaires.)

ARTICLE II.

De la Mort apparente, causée par une Chute, par des Coups, &c.

LES personnes qui ont le malheur, par une chute, par des coups, &c., de paroître privées de la vie, doivent être traitées par les mêmes moyens, à peu près, que celles qui sont restées quelque temps sous l'eau.

Les mêmes secours que pour les noyés.

J'ai vu un homme tellement étourdi pour être tombé de cheval, qu'il resta pendant six heures absolument privé de tout signe de vie. Cependant cet homme, après avoir été saigné, & reçu les secours propres à entretenir la chaleur vitale, revint, & fut parfaitement rétabli en peu de jours.

Observation d'une mort apparente causée par une chute ;

Le Docteur ALEXANDER, dans les *Essais de Médecine & de Littérature d'Édimbourg*, rapporte une observation à peu près semblable. Un homme, qui, après avoir reçu un coup dans la poitrine, avoit tous les signes de la mort, fut ressuscité par un bain d'eau chaude, dans lequel il resta quelque temps.

Par un coup.

Ces exemples, & plusieurs autres de cette nature, que je pourrois citer, nous conduisent à tirer cette conséquence importante : qu'une partie des personnes qui meurent subitement par des chutes, des coups, &c., pourroient être rappelées à la vie, si on employoit auprès d'elles les moyens appropriés, & qu'on les continuât pendant un temps convenable.

La plupart de ceux qui meurent subitement après des chutes, des coups, &c., pourroient être rappelés à la vie.

(Il est d'observation que les secours employés pour rappeler les noyés à la vie, excepté celui de

Les secours pour les noyés con-

viennent
dans presque
toutes les
morts subites.

réchauffer, qui ne peut convenir qu'aux *noyés* & à ceux qui sont saisis par le froid, comme nous le verrons ci-après, conviennent contre tout ce qu'on appelle mort subite, quelle qu'en soit la cause; *convulsions*, *accès de colère*, *apoplexie*, *strangulation*, *étouffement par la foudre*, &c. Souvent, dans tous ces cas, il n'y a que la *respiration* d'interceptée, & il suffit de la rétablir.

Dans la plupart de ces cas, il ne s'agit que de rétablir la respiration qui est interceptée.

En quoi consiste la vie; La mort.

Il en est des hommes *noyés*, suffoqués, étranglés, comme des animaux à qui l'on a soustrait l'*air* dans la *machine pneumatique*: ces animaux paroissent morts; on les ressuscite en leur rendant l'*air*. Il faut distinguer la mort, de la cessation de la vie. La vie consiste dans le mouvement; la mort, dans la destruction ou dissolution. Quand la dissolution n'a pas encore eu lieu, rendez le mouvement, vous rendez la vie.)

§ III.

De l'Asphyxie ou des Accidens mortels, occasionnés par les Vapeurs nuisibles & suffoquantes, telles que celles qui s'exhalent du charbon allumé; des liqueurs en fermentation; des puits & des fosses fermés depuis long-temps; des lampes & des chandelles allumées dans de petits endroits; des latrines, &c., occasionnés par la foudre, &c.

Comment l'air peut être rendu nuisible & mortel.

L'*AIR* peut être nuisible, & même mortel, de plusieurs manières: 1^o, lorsqu'il est privé de ses principes vivifiants: 2^o, lorsqu'il est imprégné d'exhalaisons méphitiques, &c. C'est ainsi que l'*air* qui a passé à travers du charbon enflammé, ou de tout autre chauffage en feu, ne peut plus, ni entretenir ce même feu, ni entretenir la vie des animaux. De là le danger de dormir dans des chambres fermées, & dans lesquelles il y a du charbon allumé.